

RÉGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS D'ENFANTS

« Dessine-moi ton héros à lunette »

ARTICLE 1. Organisation du concours

La Médiathèque Jules Verne d'Usson du Poitou organise un concours de dessins pour les enfants le **Samedi 12 janvier 2013** en partenariat avec Amandine L'opticienne d'Usson et Sylvie EDELINE de la Cité de l'écrit de Montmorillon.

Ce concours a pour thème l'illustration d'un héros original à lunette. Les dessins retenus seront imprimés sur les chiffonnettes pour enfant en microfibres du magasin L'Opticien à Usson du Poitou.

ARTICLE 2. Modalités de participation

Ce concours est gratuit.

Les dessins doivent être individuels et doivent obligatoirement rentrer dans la thématique stipulée à l'article 1.

Le concours est ouvert aux enfants de 5 à 12 ans :

Une catégorie pour les 5-7 ans (C1)

Une catégorie pour les 8-12 ans (C2)

Il ne sera accepté qu'une seule œuvre par candidat.

ARTICLE 3. Format des dessins

Chaque dessin devra être un travail original et présenté sur support papier de format A4 (210 mm x 297 mm) en portrait ou paysage.

Toutes les techniques seront acceptées : peinture, crayons, collage... Les dessins devront restés anonymes.

ARTICLE 4. Déroulement

La date limite d'inscription est fixée au 10 janvier 2013 à la Médiathèque 19, Rue du Général de Gaulle 86350 USSON DU POITOU.

Deux créneaux sont proposés de 14h00 à 15h30 ou de 15h30 à 17h00 le samedi 12 janvier 2013.

Le formulaire de participation en bas du présent règlement devra être complété. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'âge, l'adresse et un numéro de téléphone.

Seront uniquement pris en compte les dessins réalisés à la médiathèque le jour du concours.

ARTICLE 5. Vote et attribution du prix

Le jury sera composé des adhérents à la médiathèque. Les bulletins de vote seront à déposer dans l'urne de la médiathèque jusqu'au Samedi 2 février 2013 midi (date de clôture des votes).

Les électeurs distingueront les deux dessins qui présentent la meilleure qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème pour chacune des catégories d'âge suivantes :

- les 5-7 ans (C1)

- les 8-12 ans (C2)

ARTICLE 6. Les prix

Chaque enfant ayant participé verra son dessin exposé à la médiathèque pendant 3 semaines du 12 janvier 2013 au 2 février 2013. Les résultats et la remise des prix auront lieu le mercredi 6 février 2013 à partir de 17h00 à la Médiathèque.

ARTICLE 7. Restitution des dessins

Après exposition de son dessin, chaque participant pourra s'il le désire récupérer son dessin à la médiathèque, à partir du samedi 9 février 2013.

ARTICLE 8. Réclamations

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement. La médiathèque, organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, des changements de date intervenaient ou même si le concours était modifié ou simplement annulé. Elle ne saurait être non plus rendue responsable de la destruction des dessins par des événements indépendants de sa volonté.

ARTICLE 9. Droits d'auteur et droits d'image

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, la médiathèque pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendra. Les droits cédés qui comprennent notamment le droit de reproduction et le droit de représentation sont consentis à titre gratuit.

Formulaire de participation à déposer à la médiathèque avant le 10 janvier 2013

« Dessine-moi ton héros à lunette »

NOM :

Prénom :

Âge :

Adresse :

N° de téléphone :